

PROFIL PROFESSIONNEL

## **Conducteur / conductrice de pelle mécanique**

*ref: cod. ISTAT : 7.4.4.1. / ROME 43211  
dernière révision: mars 2006*

### **Définition**

En utilisant la pelle mécanique, le conducteur doit réaliser des travaux de Terrassement en masse et de Terrassement en tranchée pour amener les fluides (eau, égouts, électricité...), et les réseaux (téléphone, Internet...), créer des voies de communication.  
Ouvrir une tranchée, extraire les remblais, les déposer sur un camion, mettre en place, fermer.

### **Activité principale**

Terrasser en tranchée, en masse: Creuser une tranchée, Extraire des remblais, déplacer, niveler  
Conduire la pelle: Maîtriser la machine, ses gestes, l'impact de ses gestes, Charger décharger sur les camions en respect des règles de sécurité  
Maintenir la pelle dans un bon état de fonctionnement

### **Compétences**

Le conducteur de pelle mécanique doit être en mesure de conduire avec précision la machine en respectant les consignes du chef de chantier pour creuser les tranchées, niveler, remblayer, en respectant les critères de qualité requis (ex. nivellement du fond, respect des contours et de la profondeur de la tranchée) et en respectant les règles de sécurité, comprendre l'organisation et le travail dans sa totalité, établir et maintenir des relations avec les autres travailleurs tout en s'adaptant aux modalités diverses et lieux de travail différents.

### **Conditions d'exercice**

Le travail se déroule sur des chantiers et peut nécessiter des horaires de travail, par tranche horaire sur 24 heures, également durant les fins de semaine, des déplacements dans des lieux divers, l'adaptation aux conditions climatiques diverses, l'exposition au bruit et à la poussière. Le travail demande pas d'effort physique particulier et demande une bonne coordination et contrôle des mouvements, l'attention, la constance, l'autonomie opérative, le respect des temps attribués. La fonction ne prévoit pas d'évolution de carrière.

### **Qualités requises**

Aucune qualification particulière n'est nécessaire ; la formation nécessaire est en général dispensée dans les chantiers. Pour conduire une pelle mécanique l'habilitation CACES nécessaire; il est utile d'avoir le permis C et être apte à la conduite de véhicules automobiles. Afin de mieux comprendre le travail, une expérience précédente comme manoeuvre dans des travaux d'excavation et dans des travaux dans le bâtiment en général peut être utile.  
Deux ou trois ans d'expérience dans la fonction spécifique peuvent être suffisants pour devenir un bon professionnel.